

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 24 JUIN 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU MUDIFICATIVU RILATIVU À E LINEE  
DIRETTRICI DI GESTIONE IN MATERIA  
D'AVANZAMENTU È DI PRUMUZIONE INTERNA DI I  
BENEFICIARIII DI L'OBLIGAZIONE D'IMPIEGU È DI I  
TRAVAGLIADORI IN SITUAZIONE DI HANDICAP (BOETH)  
PER L'ANNI 2024/2025 È PER L'ANNU 2026  
RAPPORT MODIFICATIF RELATIF AU LIGNES  
DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE  
D'AVANCEMENT ET PROMOTION INTERNE DES  
BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI ET DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (BOETH) POUR LES  
ANNÉES 2024/2025 ET POUR L'ANNÉE 2026**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

À la suite du recensement complémentaire des besoins et au regard de la nouvelle organisation de la Collectivité de Corse, il apparaît nécessaire de modifier le nombre de postes pouvant être ouverts au détachement au titre du dispositif BOETH pour les années 2024/2025 et 2026.

En effet, la nouvelle organisation génère de nouveaux besoins en compétences, en encadrement, en expertise technique et en appui administratif.

Elle nécessite également de renforcer les possibilités d'évolution professionnelle des agents BOETH, notamment lorsque ceux-ci exercent déjà des missions relevant d'un niveau de responsabilité supérieur ou lorsqu'ils peuvent répondre à des besoins prioritaires identifiés par les directions dans le cadre d'une mobilité interne.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans l'objectif du dispositif, qui vise à favoriser la promotion, la reconnaissance des compétences acquises et la sécurisation des parcours professionnels des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Elle permet également d'adapter le nombre de postes ouverts aux besoins réels de la collectivité, tout en tenant compte du vivier d'agents susceptibles de remplir les conditions statutaires d'accès aux cadres d'emplois concernés.

Il est donc proposé de créer des postes complémentaires au premier rapport déjà adopté pour les années 2024/2025, en passant de 20 postes initialement créés à 50 postes, et de modifier la répartition au sein des cadres d'emploi initialement envisagée comme suit :

Cadre d'emplois concerné	Nouveau nombre proposé
Ingénieurs territoriaux	7
Attachés territoriaux	8
Rédacteurs territoriaux	16
Techniciens territoriaux	16
Assistant de conservation du patrimoine	1
Attaché de conservation du patrimoine	1
Animateur territorial	1

Le nombre total de postes créés au titre des années 2024 et 2025 passerait ainsi de 20 à 50 postes.

Cette augmentation se justifie par la nécessité d'accompagner la nouvelle organisation, de répondre aux besoins identifiés par les directions et de garantir une meilleure adéquation entre les compétences disponibles, les missions exercées et

les perspectives d'évolution professionnelle des agents BOETH.

Les postes des années 2024/2025 ayant été ainsi portés de 20 à 50 postes, le nombre de création de postes pour l'année 2026 passe inversement de 40 postes précédemment annoncés dans le rapport LDG 2026 à 10 postes.

Il est donc proposé de répartir ces 10 postes comme suit au sein des cadres d'emploi suivants :

Cadre d'emplois concerné	Nombre proposé
Ingénieurs territoriaux	2
Attachés territoriaux	2
Rédacteurs territoriaux	3
Techniciens territoriaux	3

Ces créations demeurent toutefois conditionnées au recensement effectif des besoins de la collectivité, à l'existence de postes correspondant aux cadres d'emplois concernés, ainsi qu'à la présence d'un nombre suffisant d'agents BOETH remplissant les conditions statutaires d'accès au dispositif. Ils seront créés au tableau des effectifs de la Collectivité de Corse dans le rapport modifiant le tableau des effectifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.